

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
COMMUNE DE CORCOUÉ-SUR-LOGNE



Révision du Plan Local d'Urbanisme

6.1

**ANNEXES SANITAIRES**



Révision du P.L.U. prescrite le 20 mai 2010  
P.L.U. arrêté le 18 juillet 2013  
P.L.U. mis à l'enquête publique le 18 novembre 2013  
P.L.U. approuvé le 13 mars 2014

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil  
municipal en date du 13 mars 2014





# ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La commune de CORCOUE SUR LOGNE fait partie du SIAEP de la région de Grandlieu composé de 19 communes pour 62000 habitants. Il assure la gestion du service d'eau potable.

*S.I.A.E.P. de la région de GrandLieu*  
*Service Protection de la Ressource*  
*14 rue Menou*  
*BP 43525*  
*44035 Nantes Cedex 1*  
*Tél : 02.51.89.97.04*

## **Ressources :**

La commune est alimentée à partir des ressources suivantes :

- Usine de Basse Goulaine, Nappe de Maupas (Saint Philbert)

Volume produit en 2011 : 75 876 m3 (Nappe de Maupas)

Volume acheté en 2011 : 3 20 202 m3

## **Le SIAEP :**

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.) de la Région de GrandLieu dessert près de **23 000 abonnés (chiffre 2007) dans 19 communes**, exclusivement à partir de l'eau prélevée dans la nappe alluviale de de la Loire à Basse-Goulaine.

La dépendance à cette unique ressource a amené le S.I.A.E.P. de la Région de GrandLieu à chercher à diversifier son approvisionnement afin de sécuriser l'alimentation en eau potable. La nappe du «Maupas» située sur les communes de Saint-Philbert de Grand-Lieu et La Limouzinière a été retenue.

Le Code de la Santé Publique impose l'instauration de périmètres de protection autour des captages de la nappe du « Maupas » pour prévenir les risques de pollution de cette ressource.

# ASSAINISSEMENT ET EAUX USÉES

## ► Caractéristiques générales :

La commune de CORCOUE SUR LOGNE est desservie par un réseau d'assainissement comprenant 2 installations de traitements:

- STEP lagune aérée 310 EH à la Benâte
- STEP jardins filtrants 1600 EH au Bois Bonnin

## ► Caractéristiques particulières :

Le réseau situé sur le territoire communal dispose de 9 postes de refoulement faisant transiter les effluents vers les stations d'épuration.

Année de mise en service :

- La Benâte : 1999 \_rejet conforme : DCO 95%, DB05 96%, MES 98%
- Bois Bonnin : 2002\_rejet non conforme : azote et phosphore : DCO 85%, DB05 96%, MES 95%

Niveau de rejet :

- La Benâte: 100%,
- Bois Bonnin: 71,4%

Caractéristiques techniques :

- La Benâte : Capacité hydraulique : 45.....m3/jour\_ 310EH
- Bois Bonnin : Capacité hydraulique : 240.....m3/jour\_1600EH  
Capacité organique  
91.20DB05  
216 DCO  
144 MES  
22.4 NK  
6.4 Phosphore

Valorisation des boues produites par épandage agricole

## ► Le réseau :

Gravitaire : 12052 ml  
Refoulement : 3617 ml  
Branchements : 369 ml  
Postes de refoulement : 9 unités

## ► Les raccordements :

59% de population communale raccordée aux réseaux d'assainissement.

► **Assainissement autonome**

41% de population communale est concernée par ce mode d'assainissement

30% d'installations conformes à la législation en vigueur

*SPANC mis en place au niveau communal*

## CALENDRIER DES TRAVAUX SUR LA STATION DE BOIS BONNIN (ANNÉE 2013)

Les 2 enjeux principaux détectés lors du diagnostic de la station sont :

➤ **L'abattement du phosphore :**

Le 1<sup>er</sup> essai est en place depuis le 17 juin 2013, à savoir la mise en place d'une unité de traitement au niveau de la station « Boulangerie », permettant ainsi l'introduction de chlorure ferrique, afin d'abattre le phosphore. L'introduction de chlorure ferrique permettra également de diminuer la production d'hydrogène sulfuré qui nuit au traitement correct des effluents.

➤ **L'abattement de l'azote :**

Semaine n°36 :

- Curage de la 1<sup>ère</sup> lagune (l'étude avait mis en évidence une accumulation de 1300 m<sup>3</sup> de boues liquides )
- Epandage, selon un plan d'épandage, de ces 1300m<sup>3</sup> de boues liquides sur 3 exploitations (38ha au total)

A suivre :

- Installation de 4 aérateurs dans la 1<sup>ère</sup> lagune, qui vont fonctionner pendant 6 mois

A l'issue des 6 mois : Evaluation

# GESTION DES DÉCHETS

## ► Les produits collectés

### Modalités de collecte et de transport

La commune a confié à la *Communauté de communes de Loire Atlantique Méridionale (CCLAM)* le ramassage et le transport des ordures ménagères, des encombrants et du verre.

Il existe un système de collecte sélective, en porte à porte sur les bourgs:

Un autre système particulier a été mis en place sur le reste du territoire.

➤ 14 sites de point d'apport volontaire sur la CCLAM (verre, emballages, journaux/magazines) dont 5 sur Corcoué (La Benâte, Salle du Champs de Foire, supermarché, terrain de sport, les Pote-ries)

➤ 1 déchetterie communautaire

Le service se déroule de la façon suivante :

### **Les ordures ménagères**

Jours de collecte et zones collectées :

*Bourg de Corcoué : collecte mardi matin*

*Hameaux : collecte pendant la semaine (vendredi)*

### Destination des produits

La commune adhère au *CET* dont le siège est à *Machecoul*.

## ► Les produits déposés

*1 déchetterie sur « la Tournerie » pour les 3 communes de la CCLAM*

Destination des produits:

Tout venant, bois, carton, ferraille, ( SASU ATLANTIC METAL 85 LA FERRIERE)

Déchets dangereux des ménages (SARL LABO SERVICES 44 ST NAZAIRE)

Déchets verts (emploi local après broyage, agriculteurs)

Ordures ménagères : Ramassage en régie, Traitement GEVAL (VEOLIA) site d'incinération de Couëron (ARC EN CIEL)

14 points tri : Ramassage (PAPREC)

*Horaires d'ouverture : lundi ,mercredi, vendredi : 13h30 - 17h samedi : 8h30- 12h00*